



ACTIVITÉ SPORTIVE

**SPORTS DE TRAINAUX, SKI/VTT JOERING**

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION  
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE TRAINAUX DE SKI/VTT JOERING

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

**RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :**

- Maintien des accompagnements par le biais des réseaux sociaux par la fédération sous forme de vidéos sur les différents thèmes de pratique (action mise en place dès les débuts du confinement).
- Reprise de la pratique sportive à partir du 11 mai.

**LES PUBLICS CONCERNÉS :**

- **Pour les clubs :** Licenciés et pratiquants
- **Pour les professionnels :** Clientèle de particuliers

**LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- Cani-cross en pratique individuelle et l'accompagnement des débutants par le biais de clips vidéos sur les réseaux sociaux.
- Cani-VTT dans les mêmes conditions.
- Toutes les activités de petits attelages utilisables sans recours au handler.

**SPORTS DE TRAINEAUX, SKI/VTT JOERING***Liberté**Égalité**Fraternité***LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

- Pas d'entraînement de club programmé collectivement
- Pas de regroupement de pratiquants et de rassemblements collectifs
- Utiliser les petits attelages qui ne nécessitent pas la présence d'un handler.
- Respecter les modalités sanitaires que nous connaissons en matière de « toux de chenil » et de propagation des virus spécifiques,
- Mise en place d'un module de formation complémentaire à destination des éducateurs sportifs sur les gestes barrières et les modalités particulières de la période.
- Rassemblement de 10 personnes maximum (encadrement compris) :
- Pas de prêt de matériel collectif de protection, imposer le matériel individuel (casques, gants, lunettes de soleil etc...)
- Désinfecter de façon non destructrice les matériels collectifs (Longes, ceintures, harnais etc. ...)
- Prévoir le lavage des mains de façon régulière à l'aide de solutions adaptées.
- Changer de vêtements après chaque séance de ce type.
- Définir des sites de pratique ne favorisant pas les rassemblements spontanés.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://www.ffst.info/>